

Un coup de pouce financier pour l'investissement des régions

COLLECTIVITÉS LOCALES

Les régions devraient consacrer 400 millions d'euros de plus à l'investissement dans les nouveaux contrats de plan avec l'Etat.

Matthieu Quiret
@MQuiret

Modestes à l'échelle européenne, les investissements des régions françaises vont peser davantage en 2017. Lundi, lors d'une rencontre avec les nouveaux exécutifs, outre une nouvelle taxe produisant 600 millions l'an prochain (« Les Echos » du 28 juin), Manuel Valls a laissé espérer à l'Association de régions de France (ARF), des moyens supplémentaires dans le cadre des contrats de plan Etat-régions (CPER). L'Etat pourrait consentir 200 millions d'euros de plus, qui seraient doublés par les régions elles-mêmes, selon la logique paritaire des CPER.

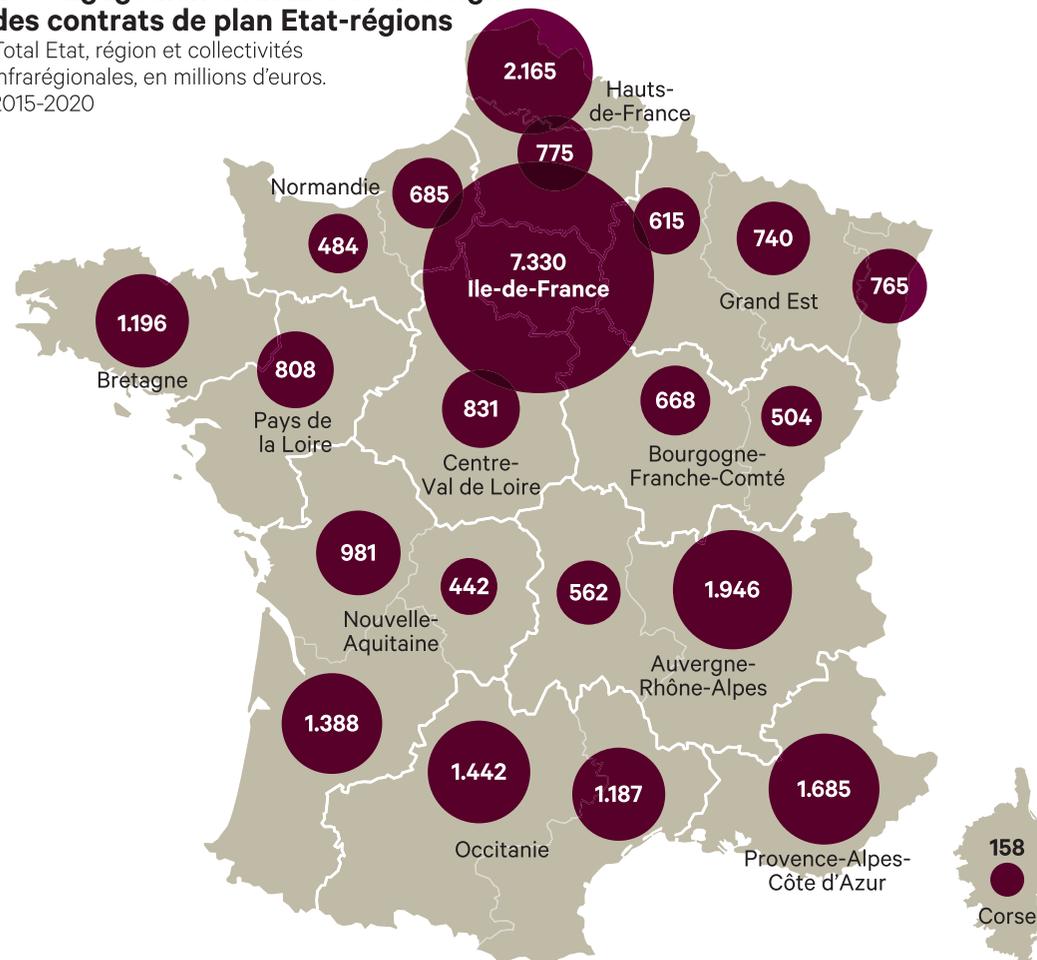
Ces 400 millions abonderaient sensiblement les 30 milliards d'euros d'investissements d'ici à 2020, que l'Etat avait signés l'an dernier avec chaque ancienne région. Leurs présidents avaient promis d'engager 15,2 milliards d'euros, l'Etat 14,3 milliards, plus 900 millions venant des départements et du bloc local. Une partie des 200 millions supplémentaires de l'Etat recouvre toutefois des financements destinés à l'enseignement supérieur que l'Etat avait promis sans les inscrire dans le budget triennal.

Contournement routier

En mars dernier, suite aux élections régionales et à la fusion des régions, le ministre de l'aménagement du territoire, Jean-Michel Baylet, avait accepté la demande des nouveaux exécutifs d'une révision de ces programmations clés. Dans les Pays de la Loire, Bruno Retailleau souhaite par exemple financer un contournement routier autour de la raffinerie de Donges. Autre priorité des grandes régions fusionnées, améliorer la liaison avec les ex-capitales régionales. En Occitanie, Carole Delga pousse le renouvellement de la voie ferroviaire Toulouse-Montpellier ou de la ligne Montréjeau-

Les engagements financiers des signataires des contrats de plan Etat-régions

Total Etat, région et collectivités infrarégionales, en millions d'euros. 2015-2020



« LES ÉCHOS » / SOURCE : COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (CGET)

Luchon. La Grande Aquitaine envisage de réorienter les crédits prévus pour la ligne TGV Poitiers-Limoges (bloqué actuellement) vers d'autres chantiers.

L'Etat a refusé de réviser les grands fléchages des CPER (mobilité, enseignement supérieur, environnement, etc.) mais accepte des retouches dans chaque enveloppe. Des avenants à chaque contrat régional

seront signés d'ici à l'automne. D'après l'ARF, les CPER n'ont pas encore produit d'investissements conséquents, chaque région n'en étant qu'au stade des études. Le démarrage des chantiers aura lieu en 2017.

Une étude du Commissariat général à l'égalité des territoires analysait au début de l'année les CPER. La moitié des engagements

financiers concerne les transports : routes, voies ferrées, dessertes fluviales et portuaires. Pour le reste, 5,6 milliards sont fléchés vers la transition énergétique et 4,6 milliards vers des projets de territoire. Et 3,5 autres milliards sont consacrés à la réhabilitation de l'immobilier universitaire, la construction et la rénovation de logements étudiants et le développement des usages du numérique.

Dans la recherche, une partie des financements complète ceux du plan Campus et du programme des investissements d'avenir (PIA). Lundi, Matignon a d'ailleurs accepté de multiplier par dix l'enveloppe régionalisée du troisième PIA, soit 500 millions d'euros sur lequel les régions auront un droit de regard.

TER : vers des tarifs régionaux

La décentralisation du transport ferroviaire avance. Matignon a esquissé lundi le transfert aux régions du pouvoir de fixer elles-mêmes les tarifs des trains express régionaux (TER). Logique pour l'ARF, ce sont les conseils régionaux qui financent actuellement ces lignes sans en maîtriser les recettes. Aucune date n'est encore avancée. Les régions pourront aussi tester le recours à un opérateur alternatif à la SNCF sur quelques lignes TER. Enfin, l'Etat aidera les régions voulant reprendre des trains TET.

LES ÉDITORIAUX DES « ÉCHOS »

Le retour de la créativité fiscale



Par Etienne Lefebvre

L'Etat et les collectivités augmentent les taxes locales en catimini.

Les annonces sont passées quasiment inaperçues en début de semaine, où les regards étaient braqués sur Londres. Mais les entreprises paieront bel et bien l'addition l'année prochaine. C'est un total de près de 1 milliard d'euros de nouvelles taxes qui ont été décidées pour renflouer le budget des régions d'un côté et financer le coûteux passe Navigo à tarif unique en Ile-de-France de l'autre. Car, au-delà de la hausse de 3 % du prix de l'abonnement pour les transports collectifs en région parisienne (pris en charge à 50 % par les entreprises), la région et le gouvernement se sont mis d'accord pour relever le versement transport des entreprises en Ile-de-France. Ce prélèvement sur les salaires est régulièrement augmenté dans les régions, afin de faire face aux besoins croissants d'infrastructures de transport, ce qui conduit à un alourdissement discret et régulier du coût du travail que l'exécutif s'efforce par ailleurs à diminuer dans le cadre du pacte de responsabilité ! Dans le même temps, l'Association des régions de France et Matignon ont entériné la création d'une « taxe spéciale d'équipement régional », qui devrait être basée sur la cotisation foncière des entreprises et la taxe sur le foncier bâti. Les modalités ne sont pas claires à ce stade, mais l'ampleur de la contribution, elle, est fixée (600 millions). Il s'agit de compenser le transfert de la compétence économique des départements aux régions. Il aurait été logique de transférer une recette des départements vers les régions, plutôt que de réinventer une taxe, mais certains départements étant dans une situation financière très tendue, le gouvernement y a renoncé. Il avait déjà accepté précédemment que les conseils départementaux puissent relever les droits de mutation sur les transactions immobilières. Ces hausses répétées de fiscalité locale sous l'impulsion concertée de l'Etat et des collectivités sont particulièrement nuisibles, alors que les entreprises françaises doivent déjà faire face à un enchevêtrement de prélèvements, et que l'imposition locale des ménages reste très injuste car appuyée sur des bases désuètes. Mais c'est surtout le retour du réflexe « un problème de financement, une taxe » qui a de quoi inquiéter à l'approche du dernier budget de la législature. Comme s'appête à le souligner la Cour des comptes ce mercredi dans son rapport sur les finances publiques, le projet de loi de finances sera très difficile à boucler au vu des dépenses engagées ces derniers mois par le gouvernement, et qui vont surtout peser sur le budget en 2017. Il ne faudrait pas que l'exécutif et les parlementaires multiplient les taxes de-ci de-là, en confortant ainsi la place de la France sur le podium mondial des prélèvements obligatoires.